

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que La Société Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI) a déposé le 5 juin 2006 un projet d'offre publique d'achat sur les actions de SONASID S.A, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la société gestionnaire (Bourse des valeurs) de procéder à la suspension de la cotation des titres SONASID.

Le projet d'offre publique d'achat susmentionné porte sur les actions SONASID encore en circulation après la conclusion d'un accord de partenariat stratégique entre Arcelor, SNI et les investisseurs qualifiés, actionnaires de SONASID. En effet, ces derniers ont procédé au regroupement de leurs participations respectives dans le capital de SONASID et au transfert desdites participations au sein de la nouvelle entité NSI. Suite à cette opération, NSI détient 2.529.159 actions SONASID, soit 64,85% du capital, au 31 mai 2006. La participation de NSI dépasse ainsi le seuil de 40% des droits de vote mentionné dans l'article 18 de la loi précitée.

Selon les dispositions de l'article 31 de cette loi, le CDVM dispose d'un délai de 10 jours ouvrables, à compter de la publication du présent avis de dépôt, pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet d'offre.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales caractéristiques ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 24

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/001/2006

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières